

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre 2023, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 5 septembre 2023

---

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **16** - votants **18**

**Présents** : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents** : FIORONI Stéphane

**Pouvoirs de** : ARMANDIE Jean-Pierre à CHIAPPONI Marina  
COURT Sylvie à FEUILLASSIER Stéphanie

**Secrétaire de séance** : Maxime BERARD

**OBJET : VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE  
EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN AUX POPULATIONS DU MAROC  
TOUCHEES PAR LE SEISME**

N°20230912-12

*Rapporteur : Mme Le Maire*

### **Synthèse et exposé des motifs**

Face à la tragédie humaine causée par le séisme survenu au Maroc, survenu dans la nuit du vendredi 8 septembre dernier et faisant état de plus de 2 500 morts, Mme le Maire exprime toute sa solidarité envers les populations touchées et propose une aide d'urgence.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a mis en place un fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité en direction populations du Maroc. Il permet à toutes les collectivités qui le souhaitent d'apporter leurs contributions financières. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes de cette catastrophe naturelle.

Elle propose au conseil de verser la somme de 2 500,00 € à ce fond de soutien.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** le versement d'une contribution financière exceptionnelle de 2 500,00 € sur le fonds FACECO, fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, en soutien aux populations du Maroc.

La somme correspondante sera prélevée à l'article 6574 du budget de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 septembre 2023,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

